

Le moment est particulièrement grave, soit pour le prince Napoléon, soit pour M. le comte de Paris.

Ils sont égaux à peu près comme chances, aujourd'hui, si nous avions à reconnaître une supériorité de position chez l'un ou chez l'autre, nous serions obligés de l'accorder au prince Napoléon.

Mais, d'ici quinze jours, tout peut être changé.

Que les deux compétiteurs y prennent garde : si l'un se laisse dépasser par l'autre, dans la confiance à lui donner, dans le salut à lui faire entrevoir, c'en est fait, peut-être pour toujours, de celui qui sera resté en arrière.

L'Empire de France, comme l'Empire d'Alexandre, ne saurait appartenir qu'au plus digne.

C'est aux princes qui convoitent d'aussi hautes destinées de savoir ce qu'ils ont à faire, ce que leur conscience leur indique, ce que leur devoir commande.

Telle est notre manière de voir, qui est celle de bien des gens, et nous croyons l'avoir indiquée aussi froidement et aussi impartialement que l'exigent les graves circonstances que nous traversons.

PAUL DE CASSAGNAC.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Chambre de commerce d'Elbeuf

La Chambre de commerce d'Elbeuf a réuni les industriels intéressés aux fournitures de draps militaires et leur a donné connaissance d'un nouveau cahier de charges rédigé par le ministre de la guerre en vue de la prochaine adjudication des draps de troupe.

Tel qu'il est, avec toutes les clauses restrictives qu'il renferme, ce cahier de charges semble avoir surtout pour but d'empêcher la concurrence contre les titulaires actuels des marchés.

En effet, à Elbeuf, un seul industriel serait dans les conditions de pouvoir soumissionner ; tous les autres n'ayant pas à eux un établissement complet ou n'étant que simples locaux, sont mis en dehors des adjudications.

M. Dautresse, député, soumettra à l'intendant général les protestations de la Chambre de commerce. Il a engagé la Chambre à adresser un mémoire au président de la commission du budget.

DEPECES TELEGRAPHIQUES

NOUVELLES DIVERSES

La Commission des chemins de fer a adopté successivement tous les articles de la convention du Nord et a nommé M. Rouvier rapporteur.

M. Rouvier sera donc rapporteur unique de toutes les conventions.

L'inauguration de la statue de la République

Le Figaro assure qu'aucun ministre n'assistera à l'inauguration de la statue de la République, parce que le Conseil municipal a fait en son nom une invitation, sans de garder toute liberté dans les allocations qui seront prononcées.

Consommation d'un anarchiste

Nous avons annoncé il y a huit jours que le cour d'appel de Lyon avait été appelé à délibérer sur le jugement du tribunal correctionnel de cette ville condamnant l'anarchiste Bonthoux à un an d'emprisonnement pour affiliation à l'international ; on se rappelle que Bonthoux, poursuivi avec Kropotkine, avait été condamné à un an de prison et en présence d'être innocent.

Notre correspondant de Lyon nous télégraphie que le cour vient de confirmer le jugement du tribunal de première instance et a maintenu la condamnation à un an d'emprisonnement.

Une précaution sévère

Le soir annonce que le ministre de l'intérieur a décidé que tout journal contenant une recette pour les manipulations des matières explosives, ou inflammables seraient saisis, et le directeur et l'imprimeur immédiatement poursuivis.

Une effroyable explosion

Hier matin à quatre heures une forte détonation éclata à l'usine des hauts-fourneaux de Saint-Mont, près de Beaucourt. Un four Bessemer venait de faire explosion au moment de la coulée. Le récipient qui reçoit l'acier a été déformé, l'explosion a été telle que les ouvriers ont dû fuir précipitamment, et que les débris ont été projetés à une distance de plusieurs centaines de mètres.

Un terrible ouragan

Mirecourt, 4 juillet. Un violent orage a éclaté hier dans la vallée de Natzwiler, près de Rothau, en Alsace-Lorraine. Depuis de longues années, on n'avait vu pareille perturbation atmosphérique ; il est tombé 72 litres d'eau par mètre carré. Toute cette région, Natzwiler, Neuwiler, Rothau, a été envahie ; les macadam des routes a été enlevé ; les pavés arrachés par la violence de l'ouragan ; les moindres cours d'eau ont devanés en quelques heures de véritables torrents. Les dégâts sont considérables.

Un ennemi des Princes

Paris, 4 juillet. On assure que M. Charles Fiquet attend que le comte de Paris ait fait acte de prétendant à l'occasion de la mort du comte de Chambord pour renouer avec la Chambre sa proposition relative à l'expulsion des Princes.

ÉTRANGER

Un échec allemand

Prague, 4 juillet. Hier on en lieu les élections pour la Diète dans le collège de la grande propriété foncière. Les candidats allemands ont eu une minorité de 40 voix.

En conséquence, la prochaine Diète de 20 ans sera composée de 167 conservateurs (représentants tchèques) et de 75 libéraux (représentants allemands).

L'accident du Daphné

Londres, 4 juillet. On croit à cette heure que le nombre des personnes qui ont péri hier dans le lancement du steamer Daphné s'élève à 160. Les plongeurs n'ont pas pu pénétrer dans la chambre de la machine qui est remplie de cadavres.

LE CHOLÉRA

Tunis, 4 juillet. Le conseil sanitaire de la Régence a imposé cinq jours d'observation pour les traversées libres et dix jours pour les traversées suspectes d'Égypte, de l'île de Chypre, de la mer Rouge, et du canal de Suez et de Tripoli.

On attend les décisions du conseil sanitaire de Marseille à l'égard de Malte, qui est maintenue ici en libre pratique parce qu'elle a imposé vingt et un jours aux provenances d'Égypte.

La Régence prendra, dans tous les cas, les mesures les plus rigoureuses pour écarter le fléau.

Notre ministre résident, M. Cambon, ne pourra pas être de retour le 11 courant, comme il l'avait espéré, pour célébrer la fête du 14 juillet.

Quelques journaux ont annoncé hier qu'un cas de choléra se serait produit au Havre.

Le ministre du commerce a été informé que ces bruits manquaient de fondement. L'état de la santé publique est très bon au Havre, comme d'ailleurs sur tout le littoral, et il n'y a pas lieu, en raison des mesures énergiques prises, de craindre qu'il se produise dans le nombre de cas d'épidémie.

Le conseil d'Espagne à Malte dément qu'un cas de choléra a éclaté à Malte.

Le Caire, 4 juillet. Dans la journée d'hier, il y a eu à Damiette 123 décès cholériques.

La présence constatée à Damiette de marchands de Bombay, venant de l'Inde, a amené le conseil de santé et la commission médicale mixte à penser que le choléra a pu être importé par ces marchands.

Madrid, 4 juillet. Le conseil d'Espagne à Malte dément qu'un cas de choléra a éclaté à Malte.

On s'étonne que l'administration sanitaire n'ait pas pris des mesures de précautions vis-à-vis du steamer anglais Katharin, entré le 23 juin, à Toulon, venant de Calcutta, en passant par Suez.

Le Katharin apporte du coton, substance dangereuse en cas d'épidémie. Il n'a fait aucune quarantaine d'observation. La cargaison a été déchargée librement à quai.

Avvers, 4 juillet. La commission sanitaire a prescrit une quarantaine de cinq jours pour les navires venant des Indes.

Le ministre de l'intérieur vient de prescrire les quarantaines suivantes :

Dix jours d'observation pour les navires ayant fait une traversée de plus de dix jours, sans avoir constaté à bord aucun cas de choléra ;

Quinze jours, pour ceux qui auront fait une traversée moindre, dans les mêmes conditions ;

Vingt jours, pour les navires à bord desquels ont survécu au moins un cas de choléra ;

Ces mesures sont applicables aux provenances d'Égypte, de Tripoli, de Malte, de Chypre et des ports situés au-delà du canal de Suez.

Reste prohibée l'importation des chiffons, haillons, vieux habits, de provenance égyptienne, et cette prohibition est étendue aux ports énumérés plus haut.

Les navires provenant des ports du littoral austro-illyrien et Delmatie seront assujettis à une observation de cinq jours.

Une quarantaine de dix jours vis-à-vis d'Égypte prescrite pour toutes les provenances d'Égypte.

Marseille, 4 juillet. N. B. — Les membres honoraires qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, peuvent se présenter au concert, leur qualité sera facilement reconnue au contrôle.

FANFARE DELATTRE. — Ainsi que le Journal de Roubaix l'a annoncé il y a quelque temps, la Fanfare Delattre donnera des concerts le 8 juillet, à Metz et le 23 à Anvers.

Une répétition générale des morceaux qui seront exécutés à Metz, aura lieu demain vendredi, dans le jardin de M. Pierre Cattaue. Les membres honoraires peuvent y assister ; l'entrée leur est exclusivement réservée. Une répétition de grande échelle aura lieu avant le concert d'Anvers.

En cas de mauvais temps, la répétition se fera au local de la Société, rue de Tourcoing.

LA LYRE ROUBAISSENNISE fera demain soir, vendredi, au local de la Grande Harmonie, rue St-Georges, la répétition des chœurs qu'elle doit chanter dimanche, au concert de Colomb. Bonne chance à la vaillante société.

LA CONCORDIA ET L'UNION DES TRAVAILLEURS, donneront dimanche prochain, 8 juillet, une fête de nuit chez M. Pierre Cattaue. Nous en publions ultérieurement le programme. Les prix d'entrée sont fixés à : Un franc. Les enfants paieront 0,50 centimes. On nous prie d'annoncer qu'il n'y aura aucune entrée de faveur.

La fête sera, nous assure-t-on, fort attrayante. On a fait un grand nombre de cartes de la société chorale qui a obtenu le prix d'honneur au dernier concours de Roubaix.

LE FESTIVAL DE BETHUNE. — La Concordia a donné un concert de nuit, le 23 juillet, au lieu militaire consistant en une médaille en vermeil grand module. Elle a obtenu de plus une palme en or.

UN ACCIDENT A CROIX. — Un domestique de l'hôtel de la Croix, à Croix, Jean-Baptiste Gabreau, ayant voulu sauter sur un wagon en marche, est tombé sur la voie. Les roues du wagon lui ont passé sur la jambe droite, qui a été cassée en deux endroits.

ARRÊTATIONS. — La police a arrêté un homme de Tourcoing, pour colportage et blessures, et menaces de mort contre une cabaretière de la Grande-Liue.

Elle a également arrêté un ouvrier menuisier, Victor Vanbeverwyck, pour vol de divers objets appartenant à la ville de Roubaix ; et un garçon de 13 ans, Louis P., pour vol d'un franc au préjudice d'une personne de la rue Bayard.

Elle a encore arrêté le chanteur Eugène Pletard, pour vol d'un robinet en cuivre chez son patron.

tribution gratuite des télégrammes et par la poste en dehors de ce périmètre, moyennant le paiement, en sus de l'affranchissement postal, d'une taxe calculée à raison de 50 centimes par 100 mots ou fraction de 100 mots jusqu'à 200 mots au maximum.

LES MESSES POUR LE COMTE DE CHAMBORD. — Ce matin, à sept heures, une messe a été dite à l'église St-Martin, pour le comte de Chambord. Les assistants étaient nombreux.

Une autre messe, pour le comte de Chambord, sera célébrée demain vendredi matin, à sept heures, à l'église Notre-Dame.

UNE MESSE DE PREMIÈRES. — M. l'abbé Paul Dhalluin a célébré ce matin sa messe de premières, à l'église St-Elizabeth. Cette cérémonie, qui touchait en elle-même, a pris le caractère d'une manifestation populaire dans le quartier. Les rues du Cœq-François, la rue St-Thérèse et la place St-Elizabeth étaient pavées. Une messe a été dite dans les églises et des orlémites.

Un cortège s'est formé, et s'est dirigé vers l'église. Il comptait dans ses rangs la famille de nombreux ecclésiastiques et toutes les notabilités de la paroisse. L'affluence était énorme. La messe a commencé à dix heures et demie. Le sermon a été prononcé par M. l'abbé Desprez, qui a parlé, en termes élevés, de la dignité, de la mission et des devoirs du prêtre. Une messe a été chantée par la section chorale du patronage St-Eloi, dirigée par M. Louis Dupire.

Nous nous joignons de cœur aux nombreuses personnes qui ont donné en cette circonstance, à la famille Dhalluin, un si sincère témoignage de sympathie et d'estime.

A. M. DEUX VIEILLARDS, les époux Armand Dupont et Virgile Brulois, viennent de mourir, à Roubaix, le même jour, âgés l'un de quatre-vingt-deux, et l'autre de quatre-vingt-trois ans. Voilà un fait assez rare, et qui a son côté touchant.

UN CARROUSEL sera organisé pour le dimanche 22 juillet, à l'Hippodrome roubaixien. Il y aura des prix de grande valeur et de très belles surprises.

GRANDE-HARMONIE. — Voici le programme du concert qui sera donné, dimanche 8 juillet, à cinq heures, dans le jardin de M. Gavrois-Mahieu, boulevard de Paris :

1. Le Réveil du Lion, ouverture, Konak. — 2. Fantaisie sur l'Oratorio, arrangée par Arban, exécutée par M. Ch. Mestignay, piston solo de la Grande-Harmonie, Meyerbeer. — 3. L'Inchinnan, valse, Divol. — 4. Fantaisie originale pour saxhorn basse, exécutée par M. V. Vaisler, basse solo de la Grande-Harmonie, V. De laury. — 5. Polonaise de Strausse, Meyerbeer. — 6. Caprice Polka pour clarinette, exécuté par M. P. Fournier, clarinette solo de la Grande-Harmonie, Mayeur.

7. Fantaisie sur Martha, arrangée par P. Le Franc, Flotow. — 8. Divertissement des Erymanthes, arrangé par Mulderman, Ad. — 9. La Mascotte, arrangée par Mulderman, Ad. — 10. Répétition des morceaux qui seront exécutés au local de la société, rue St-Georges.

En cas de mauvais temps, le concert sera remis au lendemain lundi, à 6 heures du soir.

Un concert est réservé aux membres honoraires, qui y seront seuls admis.

Les personnes qui désirent souscrire peuvent s'adresser à l'avance chez M. G. Hoffmann, (rue de Sébastopol, 49), secrétaire de la Grande Harmonie, ou au moment du concert au contrôle, où des listes seront préparées.

Les conditions de l'abonnement sont de dix francs par an pour une personne seule, et de vingt francs pour une famille entière ; la durée de l'engagement est de six années.

N. B. — Les membres honoraires qui, par erreur ou omission, n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation, peuvent se présenter au concert, leur qualité sera facilement reconnue au contrôle.

FANFARE DELATTRE. — Ainsi que le Journal de Roubaix l'a annoncé il y a quelque temps, la Fanfare Delattre donnera des concerts le 8 juillet, à Metz et le 23 à Anvers.

Une répétition générale des morceaux qui seront exécutés à Metz, aura lieu demain vendredi, dans le jardin de M. Pierre Cattaue. Les membres honoraires peuvent y assister ; l'entrée leur est exclusivement réservée. Une répétition de grande échelle aura lieu avant le concert d'Anvers.

En cas de mauvais temps, la répétition se fera au local de la Société, rue de Tourcoing.

LA LYRE ROUBAISSENNISE fera demain soir, vendredi, au local de la Grande Harmonie, rue St-Georges, la répétition des chœurs qu'elle doit chanter dimanche, au concert de Colomb. Bonne chance à la vaillante société.

LA CONCORDIA ET L'UNION DES TRAVAILLEURS, donneront dimanche prochain, 8 juillet, une fête de nuit chez M. Pierre Cattaue. Nous en publions ultérieurement le programme. Les prix d'entrée sont fixés à : Un franc. Les enfants paieront 0,50 centimes. On nous prie d'annoncer qu'il n'y aura aucune entrée de faveur.

La fête sera, nous assure-t-on, fort attrayante. On a fait un grand nombre de cartes de la société chorale qui a obtenu le prix d'honneur au dernier concours de Roubaix.

LE FESTIVAL DE BETHUNE. — La Concordia a donné un concert de nuit, le 23 juillet, au lieu militaire consistant en une médaille en vermeil grand module. Elle a obtenu de plus une palme en or.

UN ACCIDENT A CROIX. — Un domestique de l'hôtel de la Croix, à Croix, Jean-Baptiste Gabreau, ayant voulu sauter sur un wagon en marche, est tombé sur la voie. Les roues du wagon lui ont passé sur la jambe droite, qui a été cassée en deux endroits.

ARRÊTATIONS. — La police a arrêté un homme de Tourcoing, pour colportage et blessures, et menaces de mort contre une cabaretière de la Grande-Liue.

Elle a également arrêté un ouvrier menuisier, Victor Vanbeverwyck, pour vol de divers objets appartenant à la ville de Roubaix ; et un garçon de 13 ans, Louis P., pour vol d'un franc au préjudice d'une personne de la rue Bayard.

Elle a encore arrêté le chanteur Eugène Pletard, pour vol d'un robinet en cuivre chez son patron.

LES MESSES POUR LE COMTE DE CHAMBORD. — Ce matin, à sept heures, une messe a été dite à l'église St-Martin, pour le comte de Chambord. Les assistants étaient nombreux.

Une autre messe, pour le comte de Chambord, sera célébrée demain vendredi matin, à sept heures, à l'église Notre-Dame.

UNE MESSE DE PREMIÈRES. — M. l'abbé Paul Dhalluin a célébré ce matin sa messe de premières, à l'église St-Elizabeth. Cette cérémonie, qui touchait en elle-même, a pris le caractère d'une manifestation populaire dans le quartier. Les rues du Cœq-François, la rue St-Thérèse et la place St-Elizabeth étaient pavées. Une messe a été dite dans les églises et des orlémites.

Nous nous joignons de cœur aux nombreuses personnes qui ont donné en cette circonstance, à la famille Dhalluin, un si sincère témoignage de sympathie et d'estime.

A. M. DEUX VIEILLARDS, les époux Armand Dupont et Virgile Brulois, viennent de mourir, à Roubaix, le même jour, âgés l'un de quatre-vingt-deux, et l'autre de quatre-vingt-trois ans. Voilà un fait assez rare, et qui a son côté touchant.

DÉSPOIR. — Un cabaretier, à la suite d'une querelle de ménage, prit la coupable résolution d'en finir avec l'existence. Il se rendit au Blanc-Sea et se jeta dans le canal.

Après un séjour de quelques heures, il revint comme le garçon de la boutique Espece, quand il vit le mort de près, il la supplia de lui accorder un sursis.

La mort paraissait inexorable, mais notre homme, plus habilité au génère qu'à l'eau du canal de Bonbas, poussa des cris si lamentables et si perçants qu'ils ébranlèrent les échos d'alentour.

Deux konnètes ouvriers accoururent en toute hâte, se jetèrent immédiatement à la nage, et se tardèrent à remonter sans et eauf sur la rive le trop écumant cabaretier.

Leçon fut bonne, et X... jura que l'eau du canal est encore plus difficile à digérer que les tracasseries du ménage.

Qu'en pensez-vous X... ?

ESCOUVERIE. — Saïza Andrade-Antonia, âgée de 56 ans, a été arrêtée à Bruxelles. Elle doit être condamnée à la prison, elle a été condamnée, pour sacrocherie, à 16 mois de prison.

JEU DE HASARD. — Une contravention a été relevée à la charge de Varcombe et de Dutilleul. Les deux jeunes gens, âgés l'un et l'autre de 15 ans, ont été lorté de jouer un jeu de hasard, rue de Guisnes, et de se faire prendre par la police.

RIXE. — Dimanche dernier, deux tisserands, Léon Augustin, âgé de 22 ans, et Léonard, âgé de 23 ans, se prirent de querelle. Des luges aux coups, il n'y a pas loin.

Les deux champions étaient en train de se boxer de plus belle, quand survint un passant qui leur fit une petite harangue et parvint à les faire comprendre que se battre était une folie.

CONTRAVENTION. — Une contravention a été relevée à la charge d'un entrepreneur qui avait osé déclarer son échafaudage.

LILLE LA CATASTROPHE D'ORCHIES

Un épouvantable accident est arrivé ce matin à Orchies. Le train 850, arrivant en gare, à neuf heures un quart, a déraillé. Un agent réceptionnaire de la Compagnie a été tué par un rail qui s'est soulevé et lui a enlevé la crâne. Le mécanicien et le chauffeur sont grièvement blessés. Un voyageur a reçu des contusions graves.

Cet accident a causé dans la ville une première sensation. C'est peut-être la première fois qu'un accident se produit de cette façon.

Le rail, on se souvient, a produit l'effet d'un formidable coup de cravache. Une enquête est ouverte pour connaître la cause de cette catastrophe qu'on attribue jusqu'ici à une fausse manœuvre d'aiguille. Un de nos rédacteurs est parti immédiatement pour Orchies.

LA FOIRE AUX PLAISIRS. — La foire aux plaisirs qui a lieu dimanche au profit de sociétés catholiques a produit, dit-on, environ seize mille francs.

La première fête de ce genre avait donné cent mille francs, la seconde huit mille, la troisième douze mille.

On voit que le progrès est sensible et que les sympathies pour l'église des écoles catholiques s'accroissent tous les jours.

NOÛS D'ARGENT. — Hier a été célébré en l'église St-Vincent de Paul le 25e anniversaire de l'ordination du vénérable curé de la paroisse.

Une grande messe a été chantée en actions de grâces de cet heureux anniversaire. Le soir un banquet de 185 convives avait lieu dans les vastes salles du patronage.

Les principales rues de Moulins Lille étaient décorées d'oriflammes, ornées d'inscriptions célébrant le digne prêtre. Rude le soir il y eut illuminations quartier.

L'ACCIDENT DE LA RUE GANTOIS. — Bauwens, la troisième victime de la rue Gantois est mort mercredi matin, à l'hôpital Ste-Eugénie.

CONSERVATOIRE. — Les concours publics du Conservatoire auront lieu la semaine prochaine, à 10 heures du matin : le lundi, pour le piano ; mardi, instruments à archet ; mercredi, chant ; jeudi, instruments à bois ; vendredi, instruments à cuivre.

NECROLOGIE. — L'Université catholique doit encore inscrire la perte d'un élève distingué de la faculté de médecine, dans la personne de Calais Besse, de Boulogne, canton de Landrethies.

Dans son dernier examen au grade de docteur, il avait contracté une maladie à laquelle il a succombé le 3 juillet, à l'âge de vingt-six ans.

EMPOISONNEMENT. — Le nommé Paul Muffels, voyageur de commerce, qui se trouvait dans le plus entier dénûment s'est empoisonné hier avec du sel d'oselle à l'hôtel de Lyon, rue de la Gare.

Il était âgé de 25 ans.

NOÛS. — Avant-hier après midi, le nommé Julien Langueaux, garçon boulangier, âgé de 18 ans, demeurant à Loos, s'est noyé accidentellement en se baignant dans la Deûle. Son corps a été retiré hier matin.

FOLIE. — On a arrêté et conduit à l'hôpital St-Eugénie, le nommé B., croissier demeurant rue Esquermoise, à Lille. Cet individu qui a habité Roubaix, a subi de nombreuses pertes d'argent, ce qui a entraîné de graves difficultés mentales.

Le feu a grièvement mordu au bras droit l'ouvrier Joqueux qui a procédé à son arrestation.

ÉVASION. — Un jeune détenu de la maison d'arrêt de Loos a pris la fuite mardi après-midi.

ACCIDENTS. — Hier à 8 h. 1/2 du matin, le nommé E. Courard Ostende, camionneur, demeurant rue des Pyramides, venait de décharger un tombereau de sable, quand l'animal, quand il a eu le pied droit écrasé sous les roues. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Lefort, il a été transporté à l'hôpital Sainte-Eugénie.

François Dapré est tombé hier du deuxième étage d'une maison en réparation rue de la Barre. Il s'est fait plusieurs contusions qui ont nécessité son transport à l'hôpital.

ÉCOLE DE NATATION. — Température de l'eau : Le 4 juillet : 9 heures matin, 00 ; 2 heures soir, 23 ; 8 heures soir, 23. — Le 5 juillet : 9 heures matin, 23 00 ; 2 heures soir, 00 ; 8 heures soir, 00.

NORD LES VOTES DES SÉNATEURS DU NORD se sont publiés comme suit, dans la séance du mardi 2 juillet :

1° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté

par la Chambre des députés portant annulation sur l'exercice 1882, et ouverture sur l'exercice 1883, au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, d'un crédit de 2,100,000 francs :

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Ed. Bernard, Masset du Blais, Merlin, Pajot, Théry, Wallon.

N'a pas pris part au vote : M. Corne. Le Sénat a adopté.

2° Dans le scrutin sur l'article 20 du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires (nouvelle rédaction de la commission) :

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Masset du Blais, Merlin, Testelin. Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

N'a pas pris part au vote : M. Corne. Le Sénat a adopté.

3° Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires :

Ont voté pour : MM. Dutilleul, Faidherbe, Fournier, Masset du Blais, Merlin, Testelin. Ont voté contre : MM. Corne, Kolb-Bernard, Pajot, Théry, Wallon.

N'a pas pris part au vote : M. Masset du Blais. Le Sénat n'a pas adopté.

ARMEMENTS. — M. Mathias Tahon, maire, vient de donner sa démission. On raconte que mardi matin, dans une séance de la commission des travaux publics, M. Tahon aurait eu une vive discussion au sujet du prolongement d'une rue. Il aurait néanmoins obtenu un mandat de séquestre permanent et que les membres du Conseil n'étaient pas assidus aux séances.

Les amis de M. Mathias Tahon espèrent le faire revenir sur cette décision.

MERVILLE. — Le 3 juillet, vers 4 heures du matin, M. Rousseille, cultivateur à Merville, en arrivant dans son écurie, trouva son domestique le sieur Dufois gisant inanimé dans le fumier, et fut pris sous le ventre d'un cheval, les pieds du côté de la mangroie ; sa chemise était en lambeaux. Tout porte à croire que Dufois qui couchait dans un cabinet attenant à l'écurie et qui était sérieusement indisposé depuis quelques jours, s'était levé pour prendre l'air, et s'était égaré dans les écuries et qu'un cheval se sera couché sur lui.

M. Blond, médecin à Merville, mandé en toute hâte, a constaté que la mort devait être attribuée à une commotion cérébrale.

ROOF-WARENDIN. — Tentative de suicide. — M. Paquet, adjoint au maire de Roof-Warendin, s'est tiré un coup de revolver dans le ventre. Fort heureusement le canon a dévié sur le côté et la balle n'a touché que l'extérieur du cou, où elle ne l'a pas encore retirée.

D'après les derniers renseignements, le malade va aussi bien que possible, et sa vie n'est pas en danger.

On attribue à une sorte d'accès de fièvre chaude la cause de ce suicide.

CAMBRI. — Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Cambrai a fait parvenir à l'Archevêque de Bourges une lettre de remerciement en réponse de la lettre de félicitation que ce prélat lui avait adressée le 25 juin dernier.

Cette lettre se termine par un paragraphe dans lequel le vénéré Cardinal se montre plein de reconnaissance et espère qu'il lui sera donné de consacrer prochainement à la messe les sacrements du Sacré-Cœur de Montmartre.

Cette lettre se termine par un paragraphe dans lequel le vénéré Cardinal se montre plein de reconnaissance et espère qu'il lui sera donné de consacrer prochainement à la messe les sacrements du Sacré-Cœur de Montmartre.

LES VOTES DES SÉNATEURS DU PAS-DE-CALAIS se sont publiés comme suit, dans la séance du mardi 2 juillet :

1° Dans le scrutin sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant annulation sur l'exercice 1882, et ouverture sur l'exercice 1883, au ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts d'un crédit de 2,100,000 fr.